

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE LE CELLIER

Par arrêté préfectoral en date du **30 AOUT 2012**, une enquête publique est ouverte à la mairie de LE CELLIER, pendant une période de 31 jours, **du 26 septembre 2012 au 26 octobre 2012 inclus**, portant sur la demande présentée par la S.A APLIX en vue d'obtenir l'autorisation de régulariser la situation administrative de l'usine de fabrication de produits auto-agrippants située à LE CELLIER, Z.A Les Relandières.

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2940 2° a et à déclaration sous les numéros 1432 2° b, 2321, 2330 2° 2661 1° b, 2662 1° a, 2663 2° c, 2910 A 2° de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Jean-Pierre BELIN, directeur administratif au Conseil Général de la Loire-Atlantique en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Alain LE PIETEC, secrétaire général de la poste de Loire-Atlantique en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Monsieur Jean-Pierre BELIN est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de LE CELLIER, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| - mercredi 26 septembre 2012 | de 9 H 00 à 12 H 00 |
| - vendredi 5 octobre 2012 | de 14 H 00 à 17 H 00 |
| - jeudi 11 octobre 2012 | de 9 H 00 à 12 H 00 |
| - mercredi 17 octobre 2012 | de 14 H 00 à 17 H 00 |
| - vendredi 26 octobre 2012 | de 14 H 00 à 17 H 00. |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr

Le public pourra formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de LE CELLIER, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Il peut également les adresser au commissaire enquêteur à la mairie de LE CELLIER ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique dès lors que le commissaire enquêteur les aura transmis en préfecture. Ils seront également tenus à la disposition du public en mairie de LE CELLIER pendant un an.

Toute information concernant le projet peut être demandé au pétitionnaire : S.A APLIX, Z.A les Relandières Le Cellier.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, assortie des prescriptions d'exploitation ou un refus.